

Liste française des paradis fiscaux pour 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Dressée sur des critères précis, la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC) dénonce les entités qui, notamment, s'opposent à l'échange international d'informations fiscales, facilitent les montages extraterritoriaux et/ou ne respectent pas la transparence fiscale. Les particuliers et les entreprises qui réalisent des opérations avec ces ETNC peuvent se voir appliquer, en fonction des critères retenus, des dispositions fiscales moins favorables que leur application habituelle.

Exemple : les dividendes versés à une société mère par une filiale établie dans certains ETNC ne bénéficient pas du régime mère-fille qui exonère, en principe, ces distributions d'impôt sur les sociétés à hauteur de 95 %, sauf si la société mère démontre que les opérations de cette filiale sont réelles et n'ont ni pour objet, ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, de localiser des bénéfices dans ces pays.

La liste française des ETNC est actualisée au moins une fois par an. La liste pour l'année 2026 vient d'être dévoilée par arrêté.

Trois pays figurant dans la liste de l'an dernier ont été retirés, à savoir les Fidji, le Samoa et Trinité-et-Tobago. Et un nouveau pays a fait son entrée, à savoir le Vietnam. Sont

donc conservés l'Anguilla, les Samoa américaines, Guam, les Îles Vierges américaines, le Vanuatu, les Palaos, les Îles Turques et Caïques, le Panama, Antigua-et-Barbuda et la Russie.

Au total, la liste compte donc, pour 2026, 11 pays.

En pratique : le durcissement des conditions d'application des régimes fiscaux cesse immédiatement de s'appliquer aux États et territoires qui sortent de cette liste, à savoir dès la publication de l'arrêté, donc, au cas présent, à partir du 26 avril 2026. À l'inverse, il s'applique aux États et territoires nouvellement ajoutés à la liste à compter du 1^{er} jour du 3^e mois qui suit la publication de l'arrêté, soit à partir du 1^{er} juillet 2026.

[Arrêté du 15 avril 2026, JO du 26](#)

© 2026 Les Echos Publishing